



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CNC

Question écrite n° 8904

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les moyens mis à la disposition du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) au titre de sa politique de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles. Dans son dernier rapport sur la gestion et le financement du CNC, la Cour des comptes préconise, en liaison avec le ministère de la culture et de la communication, d'élaborer une trajectoire pluriannuelle de dépenses dans le cadre des documents de performance. Il lui demande si le Gouvernement va mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Il faut en premier lieu souligner que la Cour des comptes a reconnu le caractère artificiel et aléatoire de l'exercice de programmation pluriannuelle des soutiens automatiques, compte tenu de la volatilité des marchés de la diffusion et des mutations fondamentales à l'œuvre dans ces secteurs. Le ministère de la culture et de la communication partage cette analyse. Par ailleurs, il n'y a pas de différences majeures dans la difficulté de prévision des dépenses entre soutiens automatiques et soutiens sélectifs, dont les évolutions sont d'ailleurs en partie liées : ainsi, par exemple, une plus forte mobilisation de soutien automatique production peut se traduire par une plus forte demande d'avance sur recette ; une plus forte mobilisation de soutien automatique exploitation, parce qu'elle traduit une politique d'investissement dynamique des salles, a toutes les chances de se traduire par une plus forte demande d'aide sélective à la modernisation de salles, en complément du soutien automatique mobilisé. La mobilisation de soutien automatique traduit le dynamisme de l'activité des secteurs soutenus, qui impacte naturellement le besoin de financement sous forme d'aides sélectives. Le Centre national du cinéma et de l'image animée établit une programmation de ses dépenses sur une base pluriannuelle autant que nécessaire (plan d'investissement dans le numérique, investissements informatiques).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8904

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6215

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 430